

le 24 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 DAC 1522** Subvention (8.500 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris (13e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Fédération Musicale de Paris au titre de ses activités en 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.500 euros est attribuée à l'association Fédération Musicale de Paris, 40, rue des Peupliers 75013, Paris au titre de ses activités en 2014. 2014\_03185 /28002.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.